



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Mai 2015

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Karine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON, Priscilla ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD, Jean LABROUSSE

ABSENT excusé : Jean-Claude DESRUES qui donne pouvoir à M. Claude JOND

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur LEGOUX Philippe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCE-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 Mars 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 26 Mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 26 MAI 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION

DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – finances

1- Approbation tarifs services périscolaires

Mme Solange COOKE présente au conseil municipal les tarifs à approuver de la cantine et des TAP.

	2014/2015	Proposition pour 2015/2016
Repas abonnés	4.40 €	4.45 €
Repas occasionnels	5.75 €	5.80 €
Service périscolaire 30m	0.70 €	0.70 €
Bus mercredi	3.00 €	3.00 €
Séance TAP 1 heure		1,40 € la séance

Le Conseil Municipal confirme qu'à partir de la rentrée d'août, les activités périscolaires organisées de 15h30 à 16h30 seront payantes. Cette heure d'activités, créée suite à l'instauration des nouveaux rythmes scolaires, était gratuite cette année. Mais la Municipalité avait précisé aux parents, voici deux ans, que cette gratuité ne serait instaurée que la première année afin de laisser le temps aux familles de se réorganiser et de ne pas subir brutalement l'arrivée de ces nouveaux rythmes scolaires.

Mme Florence ENCINAS demande si la mesure a été contestée par les familles depuis. Mme Solange COOKE explique que ce choix a été rappelé lors de la dernière réunion des parents d'élèves et qu'elle n'a pas été contestée. Un parent a toutefois souligné que cela faisait beaucoup de frais pour des familles qui cumulent ces services avec la cantine, jugée chère. Mme Cécile CORNILLON rappelle toutefois que les prix des repas restent proches de la plupart des communes de la région. Propositions approuvées à l'unanimité

2- Approbation tarifs Meg'Loisirs

Mme Solange COOKE présente au conseil municipal l'analyse financière du Pôle Famille Enfance Education, et explique la part prévisionnelle de participation au multi accueil la grande crèche est de 47 025€, avec un taux horaire à la charge de la commune de 2.85€, une participation de 15 778€ pour la micro-crèche les fripouilles, soit un taux horaire de 3.22€ et une participation prévisionnelle de 17 416€ pour l'accueil de loisirs ; soit un total pour l'exercice 2015 de 80 219€. Approuvé à l'unanimité

3- Demande de subvention au titre de la DETR et du Conseil Départemental

M. Pierre Bessy invite le conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental pour le développement de la mascotte Draz dans le cadre de la politique Famille Plus, renforçant l'image de Praz vis à vis des jeunes. Les actions concernées par cette demande sont la conception de la BD Praline et des dessins dans le village et divers supports de communication, ainsi que l'aménagement de la salle hors-sacs. Approuvé à l'unanimité

4- SYANE – transfert de compétence IRVE

Reporté à un prochain conseil

5- Convention occupation du domaine public – front de neige

A la demande de Mme Aurore Tchittarath et Mme Emanuelle Bertier qui souhaitent exploiter leur activité de vente alimentaire à emporter en saison d'hiver sur le front de neige (enseigne Food Truck), et dans la mesure où M. Benalia, qui assurait de la vente à emporter jusqu'à présent sur ce site, ne souhaite pas renouveler, le Conseil Municipal est invité à approuver la signature d'une convention d'occupation du domaine public, le dossier de projet complet ayant été présenté et validé par les élus.

La redevance saisonnière s'élèvera à 660 €.

Le conseil approuve à l'unanimité et accepte cette convention

6- Demande de subvention - travaux forestiers

Mme Priscillia ARVIN-BEROD présente et explique au conseil municipal qu'une demande de subvention aux services de l'Etat est nécessaire pour le reboisement des secteurs suivants, Epine Blanche, Bonne fontaine, les Evettes, etc.

Le coût approximatif est évalué à 6860 € et une subvention de 30 % est possible.

Le conseil approuve à l'unanimité

Chapitre Urbanisme - foncier

7- Route du THOVEX – régularisation foncière

M. Yann JACCAZ explique qu'il y a lieu d'opérer des régularisations à titre gratuit de parcelles cadastrées A3581 – A3585 – A3587 pour 1ha.69a64 à l'occasion du transfert de propriété de l'indivision CLEMENT-BERTHET qui vend une ferme ancienne. Ces parcelles sont des tronçons de route du Thovex qui vont donc être cédées à la commune à titre gratuit.

Le conseil approuve à l'unanimité

8- Berges de l'Arly – régularisation foncière

M. Yann JACCAZ présente au conseil municipal le projet d'acquisition non numéraire à la commune de la part de la copropriété LE CARIBOU 3a76 de la parcelle N°2507, en échange de quelques travaux d'aménagement correspondant à la valeur du bien (coupe de quelques arbres et pose d'une barrière). Il s'agit du même accord que celui opéré avec la copropriété Le Chalet de Véry l'an dernier. Outre l'intérêt touristique de posséder les berges de l'Arly, M. Pierre BESSY ajoute que cela peut aussi faire gagner du temps dans les interventions en cas d'enjeux de sécurité, comme les problèmes de crues de début mai.

Le conseil approuve à l'unanimité

9- Le Jorrat – acquisition foncière

M. Yann JACCAZ explique qu'aux vues de l'évolution de ce secteur (logements sociaux, classement de la zone artisanale...) et, à court terme, de la fermeture de l'accès sur le parking de l'entreprise LA MURE BIANCO (ils sont tenus légalement de clôturer le dépôt pétrolier), il est nécessaire de faire l'acquisition partielle de terrain sur la parcelle N°817 de M. JOND, afin de réaliser pour cet hiver, une aire de retournement des bus scolaires, des bus des lignes régulières et des navettes skibus. Le prix a été fixé à 25 euros / m², soit un montant total de 19 575 euros.
Le conseil approuve à l'unanimité

10- Revalorisation des indemnités des pistes de ski alpin

La revalorisation de l'indemnité au profit des propriétaires de terrains sur le domaine skiable est indexée sur les hausses des forfaits ski journée. Elle sera pour cette année de 2%.
Le conseil approuve à 14 voix pour et une abstention

11- Plan de MEURET – échange foncier

Il convient de procéder à un échange entre la SCI LE 300 et la commune afin de régulariser des usages. La SCI LE 300 cède la parcelle N° 3596 et 3597 pour 0a16 à la commune, ce qui correspond au chemin de promenade des berges qui passait sur le terrain de la SCI. La commune cède la parcelle N° 3598 pour 0a81. La différence étant en faveur de la SCI et les sommes étant très faibles (foncier en zone N), la SCI prendra à sa charge la totalité des frais d'actes et fera un don au CCAS.
Le conseil approuve à l'unanimité

12- Route de la Tonnaz – désaffectation

A l'entrée de la Tonnaz, le tracé de la route a été légèrement modifié pour s'écarter de l'habitation car les véhicules, notamment les plus gros, frôlaient le bâtiment. La voie est déplacée sur le terrain situé en face, appartenant aux conjoints Chêne. Il convient de désaffecter la portion qui n'est plus utilisée.

Cet échange permet ainsi de régulariser le dévoiement de la route de la Tonnaz sur ce secteur.

Le conseil approuve à l'unanimité

13- Route de la Tonnaz – Cession par la commune

La parcelle désaffectée et déclassée est cédée à la copropriété OUVRIER BUFFET (section A N°3594 pour 67 m²) par la commune à leur profit.

14- Route de la Tonnaz – Cession au profit de la commune

Dans le cadre de la régularisation de la propriété de M. CHENE, route de la Tonnaz, plusieurs changements ont été acceptés entre la commune et le propriétaire. Les conjoints Chêne cèdent à la commune la parcelle cadastrée « section A N°3590 » pour 47 m² et M. Chêne cède à la commune les parcelles A3588 et A3592 pour un total de 61 m² le tout à titre gracieux.

Les frais d'actes pour ces cessions et celles des conjoints Ouvrier-Bufferet seront pris à parts égales par les différentes parties.

Le conseil approuve à l'unanimité.

15- Revalorisation des indemnités du domaine nordique

La revalorisation de l'indemnité au profit des propriétaires de terrains situés sur le domaine nordique (ski de fond, traîneau à chiens, parcours piétons...) est indexée sur les hausses des forfaits ski journée. Elle sera pour cette année de 2%.

Le conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage de l'Arly

La commune organise un appel aux citoyens pour une opération de nettoyage des berges de l'Arly et du lit du torrent suite aux crues de début mai. Rendez-vous est donné aux volontaires le samedi 6 juin (reporté au 13 en cas de pluie) à 9h à la salle hors-sacs (parking des Varins). M. Claude JOND demande la raison de la présence de tas de ferraille aux Belles. M. Pierre BESSY explique qu'il s'agit de pièces qui ont été évacuées par le SM3A lorsqu'ils sont intervenus la semaine dernière pour sécuriser le lit de l'Arly suite aux crues. Les élus saluent l'efficacité du SM3A tant pour l'ingénierie que pour le suivi opérationnel.

Aménagements paysagers du centre du village

Mme Florence ENCINAS explique qu'une partie des îlots d'espaces verts créés cet automne vont faire l'objet de travaux paysagers. Des plantations, notamment de fleurs vivaces, vont avoir lieu en juin afin d'embellir le centre de Praz-sur-Arly. Ce projet a été imaginé par des élèves de l'ISETA (lycée agricole de Poisy). 14 projets ont été travaillés et présentés aux élus qui en ont retenu deux dont le contenu a été fusionné pour n'en faire plus qu'un, en modifiant certains points. Il faudra bien sûr attendre deux à trois ans pour que les plantes prennent toute leur mesure et que le résultat soit optimal. Le Conseil Municipal se félicite de ce partenariat entre élèves et mairie.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 h 50.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 29 mai 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'AS-SEMBLEE COMMUNALE du 26 mai 2015.

Signé : Philippe LEGOUX, Secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code

Le Maire, Yann JACCAZ